

# UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



*Bureau de développement  
des télécommunications*

T E L E F A X

Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11  
TéléfaxGr3: +41 22 733 72 56  
Gr4: +41 22 730 65 00

Date: 30 janvier 2007      Heure:      Page 1/      Réf.: BDT/LDC DM 210

Aux : Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT  
de la région Afrique Centrale et  
aux membres du secteur de l'UIT-D      Fax: Voir liste

cc: M. V. Sakanga      Fax : +237 221 60 70  
Représentant de Zone UIT pour l'Afrique Centrale  
Yaoundé

Contact: M. Cosmas Zavazava      Pour répondre:  
Chef, Unité pour les pays moins avancés, les petite  
Etats insulaires en développements et les      A. élec.: [comas.zavazava@itu.int](mailto:comas.zavazava@itu.int)  
télécommunications d'urgence      Fax: +41 22 730 5484 Tél.: 41 22 730 54 47

Objet: **Atelier sous-régional de l'UIT pour les pays d'Afrique centrale sur le rôle  
des télécommunications/TIC dans la gestion des catastrophes - Yaoundé (Cameroun),  
30 Mai – 1 Juin 2007**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre Administration/Organisation à la rencontre sur les télécommunications d'urgence, mentionnée en objet, organisée par le Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à l'aimable invitation du Gouvernement du Cameroun.

A sa Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui s'est tenue à Doha (Qatar) du 7 au 15 mars 2006, le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) a adopté la Résolution 34, *Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans l'alerte rapide et l'atténuation des effets des catastrophes, et dans l'aide humanitaire*, qui souligne la nécessité pour l'UIT-D d'apporter une aide et un appui aux administrations dans leurs travaux en vue de la mise en oeuvre de cette Résolution et de la Convention de Tampere. Par la suite, la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2006, qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 6 au 24 novembre 2006, a approuvé la Résolution 36, *Télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de l'assistance humanitaire*, appelant l'UIT à aider ses Etats Membres à prendre des dispositions pratiques pour la mise en oeuvre de la Convention de Tampere.

L'Atelier a pour but de rassembler les parties prenantes de tous les pays de la région d'Afrique centrale jouant un rôle dans l'atténuation des effets des catastrophes. Dans l'idéal, il faudrait que la délégation de chaque pays se compose de représentants du Ministère des postes et des télécommunications, de représentants d'autres organismes publics tels que immigration, douanes, défense civile, affaires étrangères et autorité de régulation. Toutefois, la composition de la délégation de votre Administration est laissée aux soins de votre Ministère.

Au cours de l'Atelier, les participants discuteront du rôle des télécommunications/TIC dans l'atténuation des effets des catastrophes, du rôle de la Convention de Tampere dans la facilitation des secours et de l'intervention en cas de catastrophe et des exigences pour la ratification et la mise en oeuvre de ce Traité. Les participants disposeront également d'un forum où ils pourront élaborer des stratégies concrètes et adopter des mesures pratiques propres à sauver des vies en cas de catastrophe grâce à la facilitation du mouvement transfrontière d'équipements de télécommunication.

L'Atelier se déroulera avec, en toile de fond, les récentes catastrophes meurtrières qui ont frappé différentes régions autour de 2004. De plus en plus, les catastrophes naturelles entraînent des pertes humaines considérables et désorganisent les économies nationales, affaiblissant gravement les pays touchés. Même si on ne peut prévenir totalement ni les catastrophes naturelles ni celles provoquées par l'homme, les TIC permettent d'en atténuer les effets et l'ampleur, et d'éviter qu'elles n'entravent le développement durable.

Vous trouverez ci-joints le programme provisoire ainsi qu'un formulaire d'inscription, que nous vous prions de nous retourner avant **le 14 Mai 2007**.

Un service d'interprétation simultanée sera assuré en anglais et en français.

Vous trouverez des informations complémentaires concernant l'Atelier sur le site web de l'UIT/BDT consacré aux télécommunications d'urgence à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/emergencytelecoms/events>. Votre (vos) représentant(s) aura (auront) l'occasion de prendre la parole au cours de la séance réservée aux rapports des pays et pourra (pourront) intervenir au cours des autres séances.

Comptant sur votre présence et sur votre contribution au succès de cette manifestation importante,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Sami Al Basheer Al Morshid  
Directeur

Annexes:      Programme Provisoire  
                  Formulaire d'inscription  
                  Note d'Informations